

450 licenciés alsaciens, mais bien plus de naturistes

« Le naturisme et une manière de vivre en harmonie avec la nature, caractérisé par la pratique de la nudité en commun, et qui a pour conséquence de favoriser le respect de soi-même, le respect des autres et de l'environnement », selon la définition retenue en 1974 par la Fédération internationale de naturisme. C'est ainsi un style de vie qui va au-delà du seul nudisme.

Se dévêtir en public est interdit en France et passible de poursuites, sauf « dans des lieux spécialement aménagés à cet effet », que ce soient des sites gérés par des associations et fermés ou des plages agréées par arrêté municipal ou préfectoral. Certains voudraient développer la « randonue », comme dans le sud de la France où les naturistes sont plus nombreux. « La législation étant ce qu'elle est, c'est un peu stressant, il faut toujours avoir un paréo au cas où on croiserait quelqu'un de mal intentionné », relève Gilbert Schalck, président du conseil régional d'Alsace de la Fédération nationale de naturisme (FFN).

Malsains s'abstenir

Du coup, regrette Odile, adepte du naturisme depuis l'enfance, « on nous enlève une part de notre liberté, alors que l'interprétation est dans le regard des autres, nous n'avons pas de mauvaises pensées. » D'ailleurs, quiconque aurait un regard malsain serait « prié de partir », complète Nathalie, une autre habituée de longue date.

Comme l'indique le site de la FFN, le terme est apparu en 1776 en France dans un livre prônant une meilleure hygiène de vie par l'observation des lois naturelles. C'est surtout dans les années 1920 que la pratique a pris son essor sous l'impulsion des médecins hygiénistes. Le mouvement naturiste a été reconnu sous le Front populaire, la FFN apparaissant en 1950. Celle-ci fédère actuellement 145 associations. Plusieurs existent en Alsace depuis une cinquantaine d'années, le Centre gymnique d'Alsace à Wasselonne, le Club du soleil de Mulhouse et les Naturistes d'Alsace, celle-ci étant même « l'une des plus anciennes de France », et, depuis environ 30 ans, l'Association naturiste de sauvegarde et d'animation du Blauelsand à Strasbourg.

Ces quatre clubs totalisent dans les 450 licenciés. Une statistique en baisse, regrette Gilbert Schalck, soucieux de recruter de nouveaux bénévoles. D'autant que le nombre d'adeptes serait plutôt de l'ordre de 7 à 8000, selon lui, les Alsaciens pouvant facilement s'exposer sur les plages de l'autre côté du Rhin. Car, fait-il remarquer, « l'Allemagne est plus libérale sur ce point. Le jour où on pourra se mettre nus dans un sauna, on aura fait un grand pas. »